



## CDEN du 23 février 2021

Madame la Préfète,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, messieurs les membres du CDEN,

Il est inacceptable, qu'en 2021, un enseignant ait besoin d'une escorte policière pour aller travailler, et que sa seule issue soit sa demande de mutation. C'est pourtant ce qui arrive à Didier Lemaire, professeur de philosophie à Trappes. Pourquoi ? Pour avoir dénoncé, quelques semaines après l'assassinat de Samuel Paty, le séparatisme islamiste dont il est témoin depuis 20 ans dans la ville où il enseigne.

L'UNSA lors de son audition par une commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée d'étudier projet de loi « confortant le respect des principes de la République » avait rappelé que nous partageons l'intention qui consiste à lutter contre tous les séparatismes, notamment l'Islam politique qui vise la destruction de la République et des démocraties. Évidemment, il y en a d'autres mais celui-ci doit tous nous rassembler et souder la communauté nationale autour d'un combat commun. Et parce qu'il ne faut pas tomber dans l'écueil de l'amalgame entre Islam et Islam politique, ce combat rassemblera tous les républicains, dont les musulmans qui, dans une très large majorité vivent leur religion en paix. Cette bataille pour la République, l'UNSA y participera.

Et je le rappelle ici, l'Unsa soutiendra toutes celles et tous ceux qui se mobilisent et combattent le séparatisme sous toutes ses formes, ainsi que l'emprise islamiste existant dans certains quartiers et / ou établissements scolaires.

Je souhaite attirer votre attention sur un projet de loi qui devrait être présenté dans quelques semaines et qui risque d'entraîner un grand chamboule-tout dans l'Éducation Nationale : le projet de loi de décentralisation, différenciation, déconcentration et décomplexification dite loi 4D. Il prévoit le transfert de la « médecine scolaire » aux départements et évoque pour les adjoints gestionnaires des collèges et lycées une autorité « conjointe » du chef d'établissement et de la collectivité.

Cela provoque des inquiétudes fortes et une colère légitime des personnels concernés et des équipes.

A l'UNSA Éducation, nous soutenons la nécessité et l'intérêt d'une mission de promotion de la santé à l'École avec des personnels de santé du ministère.

A l'Unsa Éducation, nous le réaffirmons, il est possible d'améliorer le fonctionnement des établissements et les relations avec les collectivités mais la décentralisation des personnels n'est pas une voie qui le permet.

Le ministère de l'Éducation nationale a publié le 12 février 2021 une nième « foire aux questions » (FAQ pour les intimes) qui, en pleine période de diffusion des variantes britannique, sud-africaine et brésilienne sur le territoire national français, prévoit un allègement des mesures à prendre en cas d'identification de l'une de ces variantes chez un personnel ou un élève.

L'UNSA Éducation trouve cette décision pour le moins surprenante au moment où une organisation de crise est déclenchée dans les hôpitaux et alors que les ARS donnent des consignes d'éviction plus larges!

Une des innovations de la FAQ du 12 février est la non fermeture automatique de la classe en cas d'identification d'un cas de variante britannique chez un personnel ou un élève, d'une variante sud-africaine ou brésilienne chez un personnel.

De plus, pour le personnel, seule une étude approfondie des contacts déterminera si les personnels de la

classe sont considérés comme contacts à risque en cas d'apparition d'une variante sud-africaine ou brésilienne du SARC-CoV-2 chez un élève.

Autre nouveauté pour les personnels en école maternelle : dans le cas d'un cluster (trois élèves de la même classe et de fratries différentes), seule une étude approfondie déterminera si les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque ou pas.

L'UNSA Éducation porte une autre approche, plus sécurisante, plus respectueuse, plus reconnaissance du quotidien épuisant des personnels : le politique doit se donner les moyens de mettre en œuvre les objectifs annoncés. Cela nécessite de donner les moyens aux équipes pour pouvoir maintenir les écoles et établissements ouverts.

En matière de personnels, il est nécessaire de répondre à la question du renouvellement des "contrats-covid" afin de permettre les remplacements nécessaires dans le premier degré et aux vie scolaires de fonctionner dans le second degré. Il est également indispensable et urgent d'apporter le renfort nécessaire aux médecins de l'éducation nationale pour assurer le contact tracing. Déjà trop peu nombreux-ses au regard de leurs missions avant la crise sanitaire, les voici contraint-es à assumer une charge intenable, sans horaires et sans week-end, et nombreux-ses sont celles et ceux au bord du burn-out.

Dans ce contexte sanitaire, l'UNSA Éducation et ses syndicats tiennent à vous alerter sur les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2021 dans le second degré et sur le choix incompréhensible qui a été fait. Notre académie se voit amputée de 23 postes qui seront « remplacés » par des heures supplémentaires.

Les conséquences seront nombreuses :

- Des postes d'enseignants vont être supprimés dans certaines disciplines alors que leurs collègues seront contraints d'assurer un nombre élevé d'heures supplémentaires ;
- Concrètement, cela signifie que les emplois du temps des élèves vont en pâtir, avec davantage d'heures de permanences et des journées à rallonge ponctuées d'heures sans cours ;
- La difficulté accrue à organiser pour les élèves des enseignements en effectifs allégés (par exemple en langues vivantes ou en sciences), qui nécessitent d'aligner plusieurs classes/enseignants sur une même plage horaire ;
- Une difficulté accrue à organiser des remplacements de courte durée en cas de professeur absent, l'emploi du temps des collègues ne le permettant pas ;
- Une participation moindre des enseignants aux conseils de classes, organisés en parallèle, puisque le même professeur ne pourra participer à deux conseils de classe en même temps ;
- Un temps moindre à consacrer à chaque famille lors des rencontres parents-professeurs pour les enseignants dont le nombre de classes en charge sera accru ;
- Une moindre disponibilité des enseignants pour participer aux actions de formation continue des GRETA ;
- Des conditions de travail encore dégradées pour les enseignants, alors que le manque d'attractivité du métier amène à un déficit de candidatures aux concours et à un recrutement accru de professeurs contractuels, sans formation professionnelle lors de leur première prise de fonction
- Une diminution du nombre d'enseignants dans les lycées, alors que nous subissons les conséquences l'an prochain de la situation sanitaire. Les mesures prises, comme l'alternance présentiel/distanciel, entraînent pour les élèves des difficultés de motivations et augmentent le risque de décrochage scolaire.

Nous le savons tous ici, la situation sanitaire a et aura un grand nombre de conséquences économiques. Notamment pour le GRETA du limousin qui vit sûrement ses dernières heures si rien n'est fait. L'Unsa Éducation dès le mois de décembre a tiré la sonnette d'alarme auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et des parlementaires sans réaction du gouvernement... Et le 15 février dernier dans un courrier adressé aux personnels, la direction du GRETA du Limousin est sortie de son silence et a annoncé que « le résultat 2020 tend

vers un déficit évalué aux environs de 1.500.000 € » oui vous avez bien entendu 1,5 millions d'euros ; mais pire encore, dans ce même courrier, le GRETA du Limousin n'aurait pas la « capacité à verser les salaires au-delà du mois d'avril » « si l'ensemble des charges prévues, notamment les remboursements, sont entérinées » soit environ 250 personnes qui se retrouveraient sans salaires. Cette situation catastrophique est en partie dû d'après la direction « à la simultanéité de trois causes principales ; la baisse d'activité, le poids de la masse salariale et l'organisation interne ». A l'Unsa Éducation, nous en rajoutons une quatrième le GRETA est un opérateur public est à ce titre il ne bénéficie pas des mesures prises par le gouvernement pour accompagner la crise sanitaire. Cette structure ne peut pas prétendre au chômage partiel contrairement aux acteurs privés... en clair le GRETA doit continuer à payer les salaires avec ou sans activités comme lors du confinement de l'an passé. Hélas les finances n'étant pas extensibles si rien n'est fait le GRETA fermera sûrement ses portes. Ce rapide exposé est sûrement incomplet mais si besoin je me tiens à votre disposition pour échanger.

Pour finir venons-en au sujet principal de l'ordre du jour : la carte scolaire.

Dans un contexte de création de postes au niveau national dans le premier degré, la Corrèze en perd 3. Mais voyons le verre à moitié plein sans notre intervention auprès du rectorat l'addition aurait été plus salée ...

Hélas la perte sèche de ces 3 postes rendus à l'académie fait cruellement défaut. En conservant ces moyens d'autres marges auraient pu être dégagées. Les choix faits lors de cette carte scolaire sont de fermer majoritairement des classes en moyenne ruralité. Ainsi les plus petites structures sont préservées. Ces les structures à 5 classes qui paient le prix d'une carte scolaire annuelle.

Alors l'Unsa Éducation va se répéter. Je vais vous dire ce que nous avons déjà dit à vos prédécesseurs Mme la préfète , M. l'inspecteur d'Académie, et Mesdames et Messieurs les élus. Nous devons nous atteler à un travail, plus en profondeur, sur un service public d'éducation territorialisé et ce travail doit être déconnecté des travaux de cartes scolaires annuelles. Des solutions sont possibles et elles existent ! Je vous invite à aller consulter le projet de convention des Hautes-Pyrénées. Les discussions ne seront pas toujours simples et les décisions parfois difficiles. Mais une chose est sûre si vous faites le choix de l'immobilisme, on se retrouvera ici comme par le passé à constater des suppressions de classes voir d'écoles dans notre belle campagne corrézienne. L'Unsa Éducation se tient prête à discuter avec vous Mme La Préfète (d'ailleurs nous en avons déjà fait la demande avec notre Union), et avec vous M. l'Inspecteur d'Académie, mais aussi avec vous Mesdames et Messieurs les élus.

Merci de votre attention.